

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Judi 19 Novembre 2020** à 18h00 Salle des fêtes de l'Hôtel de ville à Waziers que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 31**

**Absents : 7**

**Procuration : 7**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 30**

**Pour la CCCO :** Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE – Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST – Julien QUENNESSON - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Franck VALEMBOIS.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 1**

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI.

**Etaient présents par procuration : 7**

**Pour la CCCO :** Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Jean-Michel SIECZAREK donne pouvoir à Marc DELECLUSE - Alain SROGA donne pouvoir à François CRESTA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Christophe LECLERCQ donne pouvoir à Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON.

**Etaient absents et excusés : 7**

**Pour la CCCO :** Alain PAKOSZ.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK - Jean Michel SZATNY.

**OBJET : TARIFICATION DE L'ACCES AUX ABRIS A VELOS SECURISES**

**Monsieur QUENNESSON** indique que lors du Comité Syndical du 23 Septembre 2020, une présentation de convention de mise à disposition d'un abri à vélo sécurisé dans le cadre du réaménagement du pôle gare de Sin-le-Noble a été réalisée par le Vice-Président du SMTD en charge de ce dossier.

Lors de cette présentation, une politique d'implantation de ces futurs équipements à l'échelle de l'ensemble du territoire du SMTD a également été proposée.

Il est désormais nécessaire de définir la tarification qui sera appliquée aux futurs usagers, pour accéder à ces équipements et stationner leurs vélos en sécurité.

Il est rappelé que le territoire bénéficie d'ores et déjà d'un équipement similaire implanté au droit du parvis de la gare de Douai, à savoir : « La Maison du Vélo et de la Mobilité ».

Cet équipement, inaugurée en septembre 2015, propose un parking vélo de 106 places de stationnement disponibles 24h/24 depuis deux points d'entrées sécurisés par vidéosurveillance. Sa gestion est entièrement assurée par la STAD selon les modalités décrites dans le contrat d'exploitation renouvelé tous les ans.

L'accès au bâtiment est possible avec la carte évéole chargée d'un abonnement spécifique disponible en agence commerciale sous les conditions suivantes :

- 5€ le mois de stationnement ;
- Offerts pour les usagers ayant un abonnement VELLOW ;
- Offerts pour tous les abonnés mensuels et annuels des réseaux :
  - évéole : abonnements mensuels, annuels et pour la formule hebdomadaire train + évéole
  - TER Hauts de France : Mon Abo'TER mensuel et annuel (ancien Pass régional Fideli'TER), Mon Abo Etudiant (ancien Pass régional TER'Etudes)
  - Réseau régional Arc en Ciel : abonnements mensuels et annuels

Ainsi, il est proposé d'appliquer une tarification identique à celle en vigueur à la Maison du Vélo et de la Mobilité pour les futurs abris vélos sécurisés qui sont ou seront implantés sur le territoire afin de conserver une homogénéité générale de la gamme tarifaire.

**Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le développement de cette tarification homogène pour les futurs abris vélos sécurisés.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

**VALIDE le développement de cette tarification homogène pour les futurs abris vélos sécurisés.**

**Fait et délibéré en séance**Le Président,

Claude HEGO

